

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 94/7e L portant ouverture de crédits au budget du Service local, exercice 1970, budget d'équipement et d'investissement.

n° 94/7e L

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
4 avril 1970

Numéro JO  
n° 8 du 25/04/1970

Date du numéro  
25 avril 1970

### VISAS

La Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 61-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la délibération n° 76/7e L du 23 décembre 1969 portant approbation du budget du service local pour l'exercice 1970

**Vu** la délibération n° 84/1e L du 30 décembre 1969 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des Députés à la Commission permanente pour l'année 1970

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 18 mars 1970

A adopté dans sa séance du 24 mars 1970 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est autorisée l'ouverture d'un crédit de cent trois millions (103.440.000 FD.) au

chapitre 1,

#### article 3

«Travaux d'équipement sur fonds d'emprunt de la Caisse locale de retraite», du budget du Service local, budget d'équipement et d'investissement, de l'exercice 1970.

#### Art. 2

— Cette inscription est gagée par un versement de même montant de la Caisse locale de retraites qui sera pris en recette au

chapitre 1,

#### article 3

«Emprunt auprès de la Caisse locale de retraites pour la construction d'un immeuble d'habitation» du budget du Service local, budget d'équipement et d'investissement, de l'exercice 1970.

---

---

**Le Président de la Commission permanente de la Chambre des Députés, ORBISSO GADITTO HASSAN. Le Secrétaire de la Commission permanente de la Chambre des Députés, ABDOULRKADER HASSAN MOHAMED.**